

Initiatives protectrices

★ Source : La Gazette des communes

Comment lutter contre l'usure professionnelle des agents territoriaux ?

Alors que [la loi du 14 avril 2023](#) prévoit la création d'un fonds dédié à la prévention de l'usure professionnelle pour les professionnels soignants des établissements sociaux et médico-sociaux, les employeurs territoriaux, craignant une accentuation du risque d'usure professionnelle des agents en raison notamment du report de l'âge légal de départ à la retraite, ont souhaité qu'une démarche similaire soit initiée, à destination de l'ensemble des agents des collectivités territoriales.

Stanislas Guerini, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Olivier Dussopt, ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, et Dominique Faure, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, ont ainsi lancé, le 12 mai 2023, une mission de préfiguration pour la mise en place d'un **fonds en faveur de la prévention de l'usure professionnelle, du maintien dans l'emploi et de l'accompagnement des transitions professionnelles dans la Fonction publique territoriale.**

La mission s'appuiera sur une large consultation d'acteurs pour **identifier de bonnes pratiques** au sein des collectivités territoriales.